

Communiqué de presse – 20 mars 2020

« Dans la situation sanitaire exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés, nous souhaitons affirmer notre volonté de poursuivre notre travail auprès des enfants et des adolescents en danger. En effet, les mesures de confinement, indispensables à l'endiguement de l'épidémie de COVID 19 que nous connaissons, exposent les mineurs aux violences intrafamiliales et conjugales de façon plus importante.

Dans ce contexte, les possibilités de s'extraire de ces situations par le biais de l'école et des activités extrascolaires ou de se confier à un tiers sont limitées. Le 119 continue à être joignable 24/24 et 7jr/7 ; les appels d'enfants restant prioritaires.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît essentiel, en lien avec l'ensemble des professionnels de santé, du travail social des conseils départementaux, du monde judiciaire ainsi que les médecins référents protection de l'enfance des départements, les médecins hospitaliers référents sur les violences faites aux femmes et l'ensemble des équipes hospitalières mobilisées sur ce sujet, de pouvoir rester en veille sur ce sujet et poursuivre nos activités de repérage, diagnostic, soins, évaluation, constat et protection dans une dynamique de pédiatrie médicolégale et un souci de maillage territorial au service des enfants et adolescents en danger. »

Docteur Martine Balençon, Présidente de la Société Française de Pédiatrie Médico-légale

Professeur Christophe Delacourt, Président de la Société Française de Pédiatrie

Professeur Christèle Gras-Leguen, Secrétaire Générale de la Société Française de Pédiatrie

Professeur Valéry Hédouin, Président de la Société Française de Médecine Légale

Docteur Fabienne Kochert, Présidente de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire

Professeur Elise Launay, présidente du Groupe de Pédiatrie Générale

